

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belgeDéposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur**10 NOV. 2025**

Greffe

Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0461 504 125****Nom**(en entier) : **CŒUR DE VILLE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Fort d'Andoy 5 à 5100 Wierde****Objet de l'acte : Délégation des pouvoirs et des représentations**

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'organe d'administration qui s'est tenue en date du 01 octobre 2025, il résulte que les décisions suivantes ont été prises :

a) Première résolution – Délégation des pouvoirs et de représentations :

Conformément aux dispositions statutaires, la représentation de la société dans tous les actes de disposition ou d'administration et en justice est assurée soit par l'administrateur-délégué, lequel n'a pas à justifier, à l'égard des tiers, d'une décision du Conseil d'Administration, soit par le Président du conseil d'administration, soit par deux administrateurs agissant conjointement, soit par toutes autres personnes déléguées à cet effet.

L'administrateur-délégué peut substituer un fondé de pouvoir pour les actes qu'il détermine.

En outre, afin d'optimiser le fonctionnement interne de l'entreprise, le Conseil d'Administration a souhaité conférer les délégations de pouvoirs et de représentation (ci-après « les Délégations ») qui suivent, sans préjudice des pouvoirs confiés au Président du Conseil d'Administration et à l'administrateur-délégué.

Les présentes Délégations annulent et remplacent les délégations concédées par le Conseil d'Administration en date du 20/09/2023, publiées au Moniteur belge du 18/10/2023, qui annulaient elles-mêmes celles concédées par le Conseil d'Administration en date du 06/05/2022, publiées au Moniteur belge du 28/07/2022.

Délégations de pouvoirs et de représentation, spéciales et déterminées :

1. EN MATIÈRE (I) DE DEMANDES DE PARTICIPATION OU (II) DE DÉPÔTS DE CANDIDATURES PRÉALABLES À SOUMISSIONS OU À OFFRES, EN CE COMPRIS LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET QUESTIONS, TANT AUPRÈS DE MAÎTRES D'OUVRAGE PUBLICS QUE PRIVÉS, RELATIFS À DES MARCHÉS D'UN MONTANT PRÉSUMÉ ÉGAL OU INFÉRIEUR À 40.000.000 € HTVA :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE ;
- La SRL Bvx Management (BCE 0803.218.495), représentée par son représentant permanent Benjamin VERMEERSCH ;
- Monsieur Nicolas GENETTE ;
- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/11/2025 - Annexes du Moniteur belge

- Monsieur François-Xavier ELOY.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY ;
- Monsieur Benoît BRUTSAERT.

2.EN MATIÈRE DE SOUMISSIONS ET/OU D'OFFRES ET CE TANT POUR LES MAÎTRES D'OUVRAGE PUBLICS QUE PRIVÉS, D'UN MONTANT ÉGAL OU INFÉRIEUR À 20.000.000 € HTVA :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE ;
- La SRL Bvx Management (BCE 0803.218.495), représentée par son représentant permanent Benjamin VERMEERSCH ;
- Monsieur Nicolas GENETTE ;
- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;
- Monsieur François-Xavier ELOY.

3.EN MATIÈRE DE CONTRATS D'ENTREPRISE ET/OU AUTRES TYPES DE CONTRATS RELATIFS À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX, FOURNITURES ET PRESTATIONS ET/OU DE SERVICES ET CE TANT POUR LES MAÎTRES D'OUVRAGE PUBLICS QUE PRIVÉS :

a)pour un montant égal ou inférieur à 20.000.000 € htva :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE ;
- La SRL Bvx Management (BCE 0803.218.495), représentée par son représentant permanent Benjamin VERMEERSCH ;
- Monsieur Nicolas GENETTE ;
- Monsieur Nicolas HEUBRECQ.

b)tout avenant aux contrats susvisés pour un montant égal ou inférieur à 500.000 € htva :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE ;
- La SRL Bvx Management (BCE 0803.218.495), représentée par son représentant permanent Benjamin VERMEERSCH ;
- Monsieur Nicolas GENETTE ;
- Monsieur Nicolas HEUBRECQ.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Jean-Yves DARTOIS ;
- Monsieur Sébastien DE BUYSSER ;
- Monsieur Jérôme MORELLE ;
- Monsieur Simon RENSONNET ;
- Monsieur Olivier DROGUEST ;
- Monsieur Julien MARCHAL ;
- Monsieur Philippe LAMBERT.

c)toute attestation de bonne exécution relative aux contrats susvisés :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE ;
- La SRL Bvx Management (BCE 0803.218.495), représentée par son représentant permanent Benjamin VERMEERSCH ;
- Monsieur Nicolas GENETTE ;
- Monsieur Nicolas HEUBRECQ.

4. EN MATIÈRE DE CONTRATS DE SOCIÉTÉ SIMPLE DE PROMOTION IMMOBILIÈRE (ANC. SOCIÉTÉ MOMENTANÉE OU SOCIÉTÉ INTERNE) ET AUTRES CONVENTIONS DE COLLABORATION OU DE PARTENARIAT RELATIFS À DES MARCHÉS DE PROMOTION IMMOBILIÈRE :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE ;
- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;
- Monsieur François-Xavier ELOY ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU.

5. EN MATIÈRE DE CONSTITUTIONS DE SPV :

Sous la signature conjointe d'un Administrateur-Délégué et de l'une des personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE ;
- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;
- Monsieur François-Xavier ELOY ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU.

6. EN MATIÈRE DE COMMANDES DE PRESTATIONS ET/OU DE SERVICES (ARCHITECTES, BUREAUX D'ETUDE, AGENCES DE COURTAGE, ESSAIS GEOTECHNIQUES, ETUDES DE CARACTERISATION ET/OU D'ORIENTATION, INVENTAIRE AMIANTE, ENTRETIEN, ETC.):

a) d'un montant supérieur à 50.000 € htva :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE ;
- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;
- Monsieur François-Xavier ELOY ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU ;

b) d'un montant égal ou inférieur à 50.000 € htva :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;

- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE ;

- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;
- Monsieur François-Xavier ELOY ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;
- Les gestionnaires « Développement », « Etudes » et « Infrastructures ».

7. EN MATIÈRE DE COMMANDES DE MATERIEL (ROULANT ET NON ROULANT) AUTRE QUE LE MATERIEL ET LES LICENCES INFORMATIQUES VISES AU POINT 10 CI-APRÈS :

a) d'un montant supérieur à 10.000 € htva :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;
- Monsieur Arnaud DELMARCHE ;

b) d'un montant égal ou inférieur à 10.000 € htva :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;
- Monsieur Arnaud DELMARCHE ;
- Monsieur Pierre-Jean POSSET ;
- Monsieur Mickaël GHYSE ;
- Monsieur Patrice SIMON.

8. EN MATIÈRE DE COMMANDE DE MATERIEL ET DE LICENCES INFORMATIQUES :

a) d'un montant supérieur à 50.000 € htva :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;

b) d'un montant égal ou inférieur à 50.000 € htva :

Sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises ci-dessus et de la personne suivante :

- Monsieur Loïc DE MOFFARTS ;
- Madame Françoise ELAERTS.

9. EN MATIÈRE D'INTRODUCTION DE DÉCLARATIONS DE CRÉANCES LORS DE FAILLITES, LIQUIDATIONS OU AUTRES PROCÉDURES D'INSOLVABILITÉ :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;

•La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE

- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU ;
- Monsieur Michel CLAES ;
- La SARL ESA23 (RCS B205580).

10. EN MATIÈRE DE DÉCLARATIONS DE CRÉANCES DANS LES MARCHES PUBLICS :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;

- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE

- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU ;
- Monsieur Michel CLAES.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Jean-Yves DARTOIS ;
- Monsieur Sébastien DE BUYSSER ;
- Monsieur Jérôme MORELLE ;
- Monsieur Simon RENSONNET ;
- Monsieur Olivier DROGUEST ;
- Monsieur Julien MARCHAL ;
- Monsieur Philippe LAMBERT.

11. EN MATIÈRE DE LITIGES, RECOURS, REQUÊTES, RÉCLAMATIONS, INTERVENTIONS OU AUTRES, À INTRODUIRE DEVANT LES SERVICES ADMINISTRATIFS OU LES JURIDICTIONS TANT JUDICIAIRES QU'ADMINISTRATIVES, EN CE COMPRIS LA CONSULTATION DE TOUT DOSSIER :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;

- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE

- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;
- Monsieur Alexandre NGUYEN DINH ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU ;
- Monsieur Michel CLAES ;
- La SARL ESA23 (RCS B205580).

12. EN MATIÈRE DE TRANSACTIONS ET AUTRES ARRANGEMENTS AMIABLES :

a) d'une valeur égale ou inférieure à 500.000,00 € htva :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;

- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE

- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;
- Monsieur François-Xavier ELOY ;
- Monsieur Alexandre NGUYEN DINH ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU.

b) d'une valeur égale ou inférieure à 50.000 € htva :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE ;
- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;
- Monsieur Alexandre NGUYEN DINH ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Jean-Yves DARTOIS ;
- Monsieur Sébastien DE BUYSSER ;
- Monsieur Jérôme MORELLE ;
- Monsieur Simon RENSONNET ;
- Monsieur Olivier DROGUEST ;
- Monsieur Julien MARCHAL ;
- Monsieur Philippe LAMBERT ;
- Monsieur Valéry GREGOIRE ;
- Monsieur Benoît BRUTSAERT.

c) relatives aux chantiers, d'une valeur inférieure ou égale à 5.000,00 € htva :

Sous la signature exclusive d'une personne parmi les personnes reprises aux points a) et/ou b) ci-dessus ou d'une personne parmi les personnes suivantes :

- un gestionnaire de chantier.

13. EN MATIÈRE D'ASSURANCES (RC, TRC, DECENNALE, ETC.), AINSI QU'EN CE QUI CONCERNE LES QUITTANCES EN MATIÈRE D'ASSURANCES D'UNE VALEUR ÉGALE OU INFÉRIEURE À 500.000 € HTVA :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE ;
- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY ;
- Monsieur Michel CLAES ;
- La SARL ESA23 (RCS B205580).

Avec faculté de subdélégations spéciales à la SRL TP GESTION (BCE 0459.561.551) et/ou à la SA TP HOLDING (BCE 0436.144.563).

14. EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, QUALITÉ, ENVIRONNEMENT ET ORGANISATION

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE ;
- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;
- Monsieur François-Xavier ELOY ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY ;

•Monsieur Franck VICINI.

15.EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ ET/OU D'EXCLUSIVITÉ RELATIF À TOUTES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

•Les membres du Conseil d'Administration ;

•La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;

•La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;

•La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE

•Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;

•Monsieur François-Xavier ELOY ;

•Madame Elodie VANTOMME ;

•Madame Laurence RENOU.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

•Monsieur Benoît BRUTSAERT ;

•La SRL CoProGest (BCE 0766.384.726), représentée par son représentant permanent Jean-François PINTE ;

•La SRL AUXILIANS (BCE 0652.867.408), représentée par son représentant permanent François-Xavier JORDENS.

16.EN BELGIQUE ET MATIÈRE D'ACHAT IMMOBILIER, DE CONSTITUTION OU TRANSFERT DE DROITS RÉELS ET PERSONNELS PRINCIPAUX OU ACCESSOIRES RELATIFS À DES BIENS IMMEUBLES (SOUS RESERVE DU POINT 22 CI-APRES) :

Sous seing privé, quel qu'en soit le montant :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

•Les membres du Conseil d'Administration ;

•La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;

•La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;

•La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE

•Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;

•Monsieur François-Xavier ELOY ;

•Madame Elodie VANTOMME ;

•Madame Laurence RENOU.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

•Monsieur Benoît BRUTSAERT ;

•La SRL CoProGest (BCE 0766.384.726), représentée par son représentant permanent Jean-François PINTE ;

•La SRL AUXILIANS (BCE 0652.867.408), représentée par son représentant permanent François-Xavier JORDENS.

17.EN BELGIQUE ET EN MATIÈRE DE VENTES ET/OU CESSIONS, TANT DE GRÉ À GRÉ QUE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE, EN LA FORME AMIABLE OU JUDICIAIRE, INCLUANT L'ENSEMBLE DES FORMALITÉS NÉCESSAIRES OU UTILES EN DÉCOULANT, EN CE COMPRIS NOTAMMENT LES MAINLEVÉES DE PRIVILEGE ET/OU D'HYPOTHEQUE AINSI QUE LES DELEGATIONS DE SOMMES Y LIÉES, ET LA POSSIBILITÉ DE REQUÉRIR OU DISPENSER L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE DE PRENDRE INSCRIPTION D'OFFICE OU VISÉE PAR L'ARTICLE 36, AL 2 DE LA LOI HYPOTHÉCAIRE :

a) Sous seing privé, d'un montant supérieur à 1.500.000 € htva et hors terrain :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

•Les membres du Conseil d'Administration ;

•La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;

•La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;

•La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE

•Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;

- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY.

b) Sous seing privé, d'un montant égal ou inférieur à 1.500.000 € htva et hors terrain :

Sous la signature exclusive d'une personne parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE ;
- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;
- Monsieur François-Xavier ELOY ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;
- La SRL CoProGest (BCE 0766.384.726), représentée par son représentant permanent Jean-François PINTÉ ;
- La SRL AUXILIANS (BCE 0652.867.408), représentée par son représentant permanent François-Xavier JORDENS.

c) faculté de subdélégations pour les offres, réservations et compromis de vente

Les pouvoirs prévus dans les listes ci-dessus sous a) et b) s'entendent avec faculté de subdélégations spéciales aux délégués commerciaux, en ce qui concerne la signature de toutes offres, réservations et compromis de vente.

18. EN MATIÈRE (I) D'ACTES DE DIVISION, (II) D'ACTES DE DÉPÔT DE PERMIS, (III) D'ACTES DE BASE, (IV) D'ACTES RELATIFS À DES SERVITUDES, (V) ACTE DE RENONCIATION AU DROIT D'ACCESSION À TITRE GRATUIT ENTRE LA SOCIÉTÉ CŒUR DE VILLE, LA SOCIÉTÉ ANONYME THOMAS & PIRON BATIMENT ET/OU LA SOCIÉTÉ ANONYME FONCIÈRE INVEST (ET/OU TOUTES LES SOCIÉTÉS Y LIÉES ET/OU TOUTES FILIALES DE LA SOCIÉTÉ ANONYME TP HOLDING) :

Sous la signature exclusive d'une personne parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE ;
- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;
- Monsieur François-Xavier ELOY ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY ;
- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;
- La SRL CoProGest (BCE 0766.384.726), représentée par son représentant permanent Jean-François PINTÉ ;
- La SRL AUXILIANS (BCE 0652.867.408), représentée par son représentant permanent François-Xavier JORDENS.

19. EN MATIÈRE D'URBANISME, D'ENVIRONNEMENT ET/OU DE PEB, EN CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE DEMANDES D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES (TANT À L'INTRODUCTION QU'EN COURS D'INSTRUCTION), EN CE COMPRIS TOUTES LES FORMALITÉS NÉCESSAIRES Y RELATIVES (PROCÉDURE PEB, FORMALITÉS CADASTRALES, ETC.) :

Sous la signature exclusive d'une personne parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE ;
- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;

- Monsieur François-Xavier ELOY ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU ;
- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;
- Les gestionnaires « Développement » ;
- Les gestionnaires « Etudes » et « Infrastructures ».

20. EN MATIÈRE D'ACCEPTATION D'OFFRES D'INTERCOMMUNALES/RÉGIES, DE BAUX EMPHYTEOTIQUES/ VENTES/ CESSIONS EN FAVEUR D'INTERCOMMUNALES/RÉGIES, DE RETROCESSION DE VOIRIE(S) ET/OU D'INFRASTRUCTURES A TITRE GRATUIT AUX POUVOIRS PUBLICS :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE ;

- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;
- Monsieur François-Xavier ELOY ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU ;
- Monsieur Jean-Yves DARTOIS ;
- Monsieur Sébastien DE BUYSSER ;
- Monsieur Jérôme MORELLE ;
- Monsieur Simon RENSONNET ;
- Monsieur Olivier DROGUEST ;
- Monsieur Julien MARCHAL ;
- Monsieur Philippe LAMBERT ;
- Monsieur Stephen DAOUST ;
- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;
- Les gestionnaires « Développement », « Etudes » et « Infrastructures ».

21. EN MATIÈRE D'OPÉRATION DE PRÉ-RÉCEPTIONS, DE RÉCEPTIONS PROVISOIRES ET DÉFINITIVES, DE RECOLEMENTS, TANT DES PARTIES COMMUNES QUE DES PARTIES PRIVATIVES :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE ;

- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;
- Monsieur François-Xavier ELOY ;
- Monsieur Jean-Yves DARTOIS ;
- Monsieur Sébastien DE BUYSSER ;
- Monsieur Jérôme MORELLE ;
- Monsieur Simon RENSONNET ;
- Monsieur Olivier DROGUEST ;
- Monsieur Julien MARCHAL ;
- Monsieur Valéry GREGOIRE ;
- Monsieur Jonathan VANEUCKELOM.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Bernard HEYMANS ;
- Monsieur Jean-François WINANT ;
- Un gestionnaire de chantier ;
- Un gestionnaire « SAV ».

22. EN MATIÈRE DE REPRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES CONSTITUANTES, ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DES COPROPRIÉTAIRES, EN CE COMPRIS

L'ACCOMPLISSEMENT DE TOUTES LES FORMALITÉS Y LIÉES POUR ORGANISER ET/OU PARTICIPER AUXDITES ASSEMBLÉES :

Sous la signature exclusive d'une personne parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE ;
- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;
- Monsieur François-Xavier ELOY ;
- Monsieur Stephen DAOUST ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU ;
- Les gestionnaires de chantier et « développement » du projet concerné.

23. EN MATIÈRE DE LIGNES DE CRÉDIT :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE ;
- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;
- Monsieur François-Xavier ELOY ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU ;
- Monsieur Michel CLAES.

24. EN MATIÈRE DE CAUTIONNEMENTS BANCAIRES ET GARANTIES BANCAIRES RELATIFS À TOUTES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES, TOUS TYPES DE MARCHÉS PUBLICS OU PRIVÉS, TOUS PERMIS ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES AINSI QUE DANS LE CADRE DE LA GARANTIE DE TOUTES OBLIGATIONS REPRISES DANS TOUTES CONVENTIONS CONCLUES PAR OU AVEC LA SOCIÉTÉ :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE ;
- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;
- Monsieur François-Xavier ELOY ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU ;
- Monsieur Michel CLAES ;

Avec faculté de subdélégations spéciales aux membres du service comptabilité et finance pour les garanties et cautions « loi Breyne ».

25. EN MATIÈRE DE CONCESSIONS DE PRÊTS DANS LE CADRE DE DÉVELOPPEMENTS DE PROJETS PAR LA SOCIÉTÉ :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE ;
- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;

- Monsieur François-Xavier ELOY ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU ;
- Monsieur Michel CLAES.

26. EN MATIERE D'INSCRIPTIONS ET DE MANDATS HYPOTHECAIRES (SOUS RESERVE DU POINT 21 CI-AVANT) :

a) grevant la société :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE ;
- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;
- Monsieur François-Xavier ELOY ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU ;
- Monsieur Michel CLAES.

b) Au profit de la société :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;
- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE ;
- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;
- Monsieur François-Xavier ELOY ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU ;
- Monsieur Michel CLAES.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;
- La SRL CoProGest (BCE 0766.384.726), représentée par son représentant permanent Jean-François PINTE ;
- La SRL AUXILIANS (BCE 0652.867.408), représentée par son représentant permanent François-Xavier JORDENS.

27. EN BELGIQUE, EN MATIERE DE BAUX, CONCLURE, RENOUVELER ET PROLONGER, ROMPRE OU RÉSILIER LES CONTRATS DE BAIL, MÊME POUR PLUS DE NEUF ANS, ÉTABLIR ET VÉRIFIER L'ÉTAT DES BIENS LOUÉS, ÉTABLIR OU FAIRE ÉTABLIR UN ÉTAT DES LIEUX, FAIRE OU ACCEPTER TOUTES RÉSILIATIONS, INVOQUER ET FAIRE VALOIR TOUS LES AVANTAGES ET POSSIBILITÉS PRÉVUS PAR TOUS LES CONTRATS, MÊME VERBAUX, PAR LA LOI, NOTAMMENT LES LOIS SPÉCIALES RELATIVES AUX BAUX COMMERCIAUX ET BAUX À FERME, ET PAR LES USAGES :

Sous seing privé, quel que soit le montant du loyer :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE ;
- Monsieur François-Xavier ELOY ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;
- La SRL CoProGest (BCE 0766.384.726), représentée par son représentant permanent Jean-François PINTE ;

- La SRL AUXILIANS (BCE 0652.867.408), représentée par son représentant permanent François-Xavier JORDENS ;

- Monsieur Stephen DAOUST.

28. EN BELGIQUE, EN MATIERE D'OCCUPATION PRECAIRE, CONCLURE, RENOUVELER ET PROLONGER, ROMPRE OU RÉSILIER LES CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE, ÉTABLIR ET VÉRIFIER L'ÉTAT DES BIENS OCCUPES, ÉTABLIR OU FAIRE ÉTABLIR UN ÉTAT DES LIEUX, FAIRE OU ACCEPTER TOUTES RÉSILIATIONS, INVOQUER ET FAIRE VALOIR TOUS LES AVANTAGES ET POSSIBILITÉS PRÉVUS PAR TOUTES LES CONVENTIONS, PAR LA LOI ET PAR LES USAGES :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;

- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE

;

- Monsieur François-Xavier ELOY ;

- Madame Elodie VANTOMME ;

- Madame Laurence RENOUY ;

- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;

- La SRL CoProGest (BCE 0766.384.726), représentée par son représentant permanent Jean-François PINTE ;

- La SRL AUXILIANS (BCE 0652.867.408), représentée par son représentant permanent François-Xavier JORDENS ;

- Monsieur Stephen DAOUST ;

- Les gestionnaires « Développement ».

L'ensemble de ces délégations comportent le pouvoir de signer la correspondance relative aux matières susmentionnées.

Ces délégations sont également valables en cas de signature électronique.

Sauf cas particuliers visés dans les rubriques ci-avant, ces délégations ne peuvent être sous-déléguées, sans préjudice des pouvoirs confiés au Président du Conseil d'Administration et à chaque Administrateur-Délégué.

Par exception, une subdélégation de pouvoirs peut être consentie à tous collaborateurs de notaires établis en Belgique pour permettre la passation d'actes notariés à distance sous forme dématérialisée conformément à l'article 18quinquies de la loi du 25 ventôse an XI relative au notariat, par 2 personnes agissant conjointement parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;

- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722), représentée par son représentant permanent Pascal DELAHAUT ;

- La SRL COBACH (BCE 0784.539.364), représentée par son représentant permanent Bruno JANSSEN ;

- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550), représentée par son représentant permanent Alain SERVOTTE

;

-

- Monsieur Nicolas HEUBRECQ ;

- Madame Elodie VANTOMME ;

- Madame Laurence RENOUY.

Cette subdélégation spéciale pourra être octroyée, aussi bien par une procuration digitale reçue sous forme électronique à distance que matériellement en l'étude et par le notaire choisi par la société.

Les présentes délégations prennent effet à dater du lendemain du présent Conseil d'Administration.

La résolution est prise à l'unanimité.

b)Deuxième résolution – Pouvoirs à conférer :

Le conseil donne tous pouvoirs à Madame Laurence RENOUY ou Madame Elodie VANTOMME ou Monsieur Michel CLAES, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

La résolution est prise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

L'organe d'Administration,

Edouard HERINCKX
Administrateur-délégué

SRL SMAPIC
Représentée par A. LEFEBVRE
Administrateur